

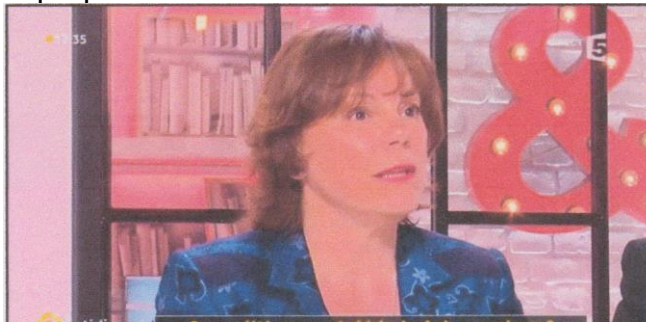


Lettre d'info – juin 2017



L'ANCC sur France 5 le 24 mai 2017 à 12h20 dans la quotidienne.

<https://www.france.tv/france-5/la-quotidienne/saison-4/158325-copropriete-comment-reduire-les-frais-au-maximum.html>



Application des avenants 86, 88 et 92 de la CCGC dès le 1^{er} juin CCGC Convention collective des gardiens concierges

Tous les salaires de juin 2017 devront être calculés selon la nouvelle classification :
Le salaire minimum conventionnel sera égal à :

- catégorie A : 735 + (pesée du poste x 1.2777)
- catégorie B : 735 + (pesée du poste x 1.4993)

Le prix du kWh sera déterminé simultanément à la révision des salaires par la commission paritaire à partir de celui publié par EDF (clients résidentiels, option base 6 kVA de l'offre de marché). Ce montant sera indiqué annuellement dans l'avenant « salaires ».

SOMMAIRE :

- France 5
- Salaires juin 2017
- Formations de juin
- Les aides aux travaux
- Nos permanences
- Revues ANCC

L'ANCC à votre service :

Assistance comptable

56 € / lot / an minimum

Pour plus d'informations :

01 42 22 14 14

L'assistance en AG

(sous réserve de disponibilité et moyennant une participation financière)

Formations de juin 2017

Objet de la formation	Date et lieu
Le changement de syndic	Judi 01 juin 2017 à Rennes
	Lundi 05 juin 2017 à Marseille
	Mardi 06 juin 2017 à Toulouse
	Judi 08 juin 2017 Le Mans
	Lundi 12 juin 2017 à Paris
	Mardi 13 juin 2017 à Epinay
	Vendredi 16 juin 2017 Nice
	Lundi 19 juin 2017 à Chambéry
	Mardi 20 mai 2017 à Grenoble
	Mercredi 21 juin 2017 à Lyon
Lundi 26 juin 2017 à Bordeaux	
Comment vérifier les documents comptables de la copropriété	Tous les samedis 14h-16h (sur inscription)

LES AIDES A LA RENOVATION

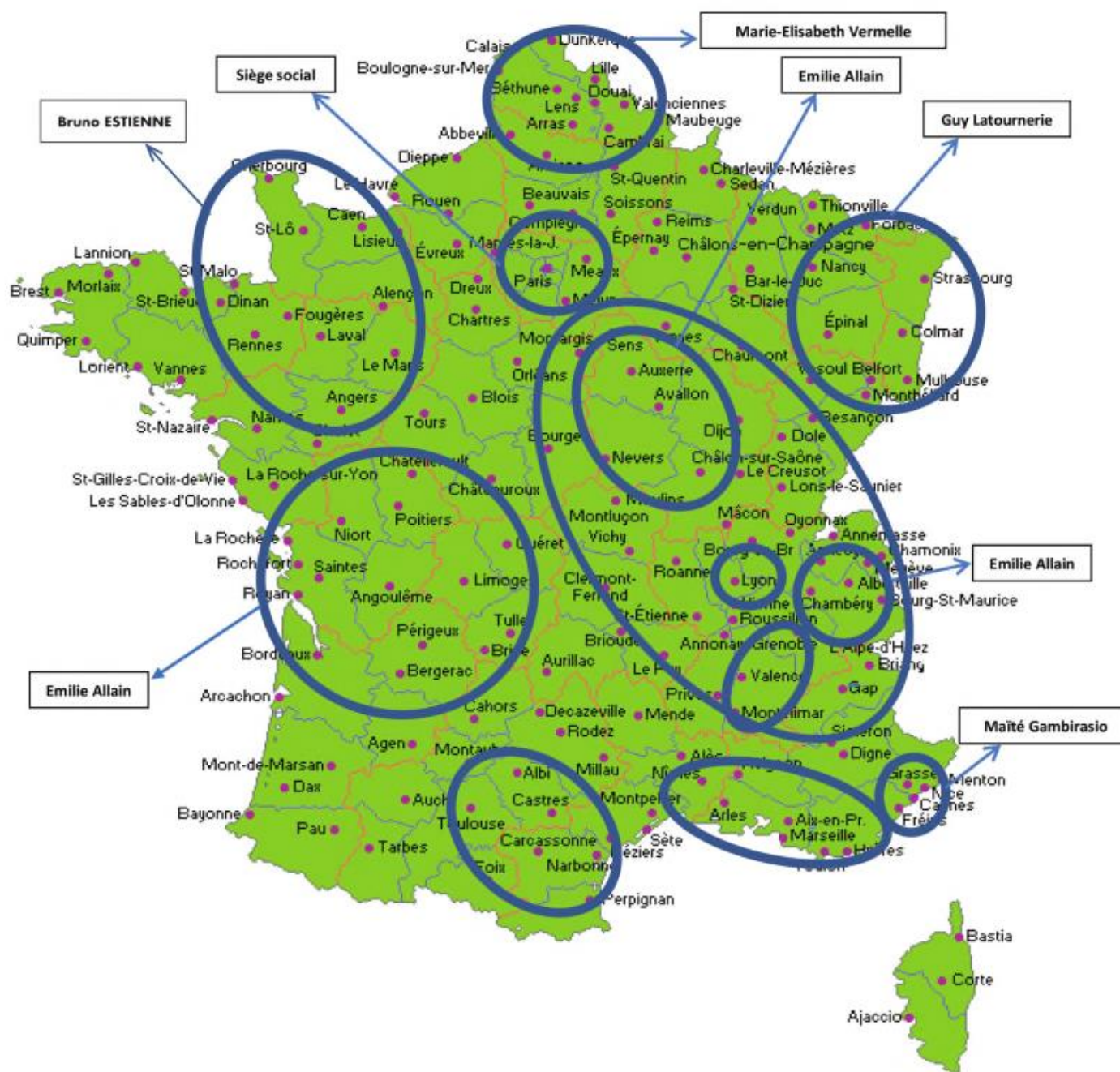
Le Crédit d'impôt pour la transition énergétique CITE permet aux ménages de déduire de leur impôt sur le revenu, **30 % des dépenses réalisées pour les matériaux** (hors main d'œuvre sauf pour l'isolation par l'extérieur - ITE) pour certains travaux d'amélioration énergétique portant sur une résidence principale.

L'Eco-PTZ peut être accordé au propriétaire du logement et au syndicat de copropriétaires jusqu'au 31 décembre 2018, pour financer des travaux d'économies d'énergie dans les immeubles construits avant 1990.

Pour un bouquet de deux travaux, le montant alloué peut aller jusqu'à **20 000€** maximum et **30 000€** pour un bouquet de trois travaux ou plus. La durée maximale de remboursement est de 15 ans.

L'Eco-PTZ (individuel et collectif) est cumulable avec le CITE, ainsi qu'avec les aides de l'ANAH, des collectivités territoriales et des fournisseurs d'énergie.

L'ANCC en régions - Nos délégués



Gérard ESCLEYNE	06 90 91 91 28 - 05 90 91 66 83	escleyne.gerard@orange.fr
Maïté GAMBIRASIO	06 22 56 78 82 - 04 92 28 01 41	mt.gambirasio@gmail.com
Guy LATOURNERIE	06 09 32 04 96 - 03 88 64 11 41	guy.latournerie@free.fr
Émilie ALLAIN	06 85 11 10 23	ancc-allain@orange.fr
Marie-Elisabeth VERMELLE	06 27 25 18 12	marie-elisabet.vermelle@orange.fr
Bruno ESTIENNE	06 74 96 57 57	estiennebrunorene@gmail.com

NOS REVUES

REVUE N°	THÈME DU DOSSIER PRINCIPAL	ADHÉRENT	NON ADHÉRENT
60	Le décret comptable et son arrêté	5 €	8 €
61	Un administrateur judiciaire dans la copropriété	5 €	8 €
62	Le recouvrement des impayés en copropriété	5 €	8 €
63	Gardiens concierges et employés d'immeuble : de la tradition au renouveau	5 €	8 €
	Les associations syndicales libres	5 €	8 €
64	La vente d'un lot de copropriété	5 €	8 €
65	Gardiens concierges et employés d'immeuble	5 €	8 €
66	Les travaux	5 €	8 €
72	Les diagnostics immobiliers	5 €	8 €
73	Les économies d'énergie dans le logement	5 €	8 €
74	Les problèmes liés aux parties communes	5 €	8 €
75	Les assurances	5 €	8 €
76	Les charges de copropriété : les différentes catégories de charges et leur mode de répartition	5 €	8 €
77	Les charges de copropriété : la modification de la répartition des charges	5 €	8 €
78	Les charges de copropriété : le paiement des charges et les impayés	5 €	8 €
79	L'électricité solaire	5 €	8 €
80	L'eau	5 €	8 €
81	Le Grenelle de l'environnement et les copropriétés	5 €	8 €
82	La gestion de la copropriété en Russie	5 €	8 €
83	L'assemblée générale : la convocation	5 €	8 €
84	L'assemblée générale : le déroulement	5 €	8 €
85	L'assemblée générale : la conclusion et les archives	5 €	8 €
86	- Le traitement des dégâts des eaux en copropriété - Obligations des syndics en cas de fusions-absorptions - Les différences entre une copropriété horizontale et une association syndicale libre (ASL) - Réglementation en matière de changement d'usage d'un local d'habitation	5 €	8 €
87	Le locataire dans la copropriété	5 €	8 €
88	La sécurité au quotidien	5 €	8 €
89	Les toitures terrasses	5 €	8 €
90	Le conseil syndical	5 €	8 €
91	Le développement durable dans la copropriété	5 €	8 €
92	Le financement des travaux	5 €	8 €

POUR COMMANDER NOS PUBLICATIONS : Adressez votre commande à notre siège: 5, rue Firmin Gémier – 75018 Paris, Ou par courriel à ancc-allain@orange.fr. - Nota : à partir de 2 revues, prévoir 2,50€ de frais de port.



Association Nationale
de la Copropriété
et des Copropriétaires

Bon de commande

Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2015

contact@ancc.fr . Site : www.ancc.fr

5 rue Firmin Gémier 75018 Paris . ☎ 01 42 22 14 14 . Siret 384 776 001 00065

Ma commande est à envoyer à l'adresse ci-dessous :

Nom/Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Portable :

Courriel :

Fait à _____

Le, ____ / ____

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

Comptabilité	<i>Tarifs</i>	<i>Je commande</i>
La Gestion Comptable ANCC Saisie du journal, édition du grand livre, de la balance, des appels de fonds et des états annexes	Cotisation 56 €/lot/an	
Le logiciel Comptabilité sous Excel Vous pouvez aussi gérer vous-même votre comptabilité conformément aux dispositions légales Support CD + papier assistance 24h/24h	180 TTC	
Ouvrages « Copropriété »	<i>Tarifs + frais de port</i>	<i>Je commande</i>
« Copropriété » - ouvrage collector (5 en 1) 1- Organisation et organes (L'immatriculation - Le règlement de copropriété - L'assemblée générale - Le conseil syndical - Le syndic - Le syndicat de forme coopérative - Les copropriétés en difficulté - L'union de syndicats) 2- Le fonctionnement (Les charges et leur mode de répartition - Le paiement des charges et les impayés - La vente d'un lot - Les archives de la copropriété - La communication) 3- La gestion (Comptabilité et gestion financière - La fiscalité - Les assurances de la copropriété - Gestion du personnel - Passer un contrat) 4- Les équipements communs et services collectifs (Les ascenseurs - Télévision, antennes, câbles, fibre optique - L'eau - Le chauffage - Voirie et réseaux divers) 5- Les travaux (Prévoir et planifier - Décider - Exécuter - Après les travaux - L'accessibilité des ERP - Les diagnostics)	50 € + 10,45 €	
« Copropriété » Le fonctionnement Les travaux	15 € / unité + 2.5 € / unité 3.5 € à partir de deux	